

**Cont-propos**

Le Parlement européen a terminé ses travaux en mai avec l'approbation de l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège. Ces pays peuvent à présent décider eux-mêmes s'ils veulent ou non monter dans le bateau européen.

Du 9 au 12 juin prochain, les électeurs des douze Etats membres de l'Union sont invités à renouveler le Parlement européen. Les Communauté française et germanophone choisissent leurs 11 représentants (10 + 1) le 12 juin.

Eurinfo a demandé aux partis politiques une courte présentation de leur programme (pp. 7 à 9). Dans Europabericht, vous trouverez la présentation des partis flamands.

Le président de la Commission, Jacques Delors, souligne que le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi doit stimuler les actions, et que la reprise de l'économie pourrait créer bientôt de nouveaux emplois (p.10). Dans le même cadre, notre rubrique juridique étudie les problèmes liés au travail de nuit (p. 14).

Bientôt les vacances... L'occasion de s'attarder sur le tourisme et ses implications économiques (pp. 1 à 3).

La Commission a publié un document de discussion - un "livre vert" - sur l'audiovisuel, un secteur confronté à une forte concurrence étrangère. L'Europe ne veut pas rater son entrée dans l'ère du multimédia (p. 6).

Notre invité du mois: Albert Van Houtte, le premier greffier de la Cour européenne de justice, et proche témoin des débuts de l'aventure européenne (pp. 4 et 5).



**J.F. van den Broeck**  
Directeur du Bureau en Belgique  
de la Commission européenne

## Bientôt les vacances

# Le tourisme, secteur d'avenir



© Alexia de Liedekerke - Thema

**Le tourisme en Europe, c'est évidemment la beauté des îles grecques, le soleil du Portugal ou les châteaux de la Loire. Moins poétiquement, c'est aussi 5,5% du PNB des Douze, 9 millions d'emplois directs, 6% du total de l'emploi communautaire et plus de 50% des recettes mondiales dans le secteur.**

L'année européenne du tourisme, en 1990, a permis de souligner l'importance économique et sociale du tourisme. Le succès de l'initiative poussera les autorités communautaires à adopter, en juillet 1992, un "Plan Tourisme" doté, pour trois ans, d'un budget de 18 millions d'ECU. Objectif principal: améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre touristique communautaire et favoriser la satisfaction de la demande en la matière. Mis en oeuvre à partir du 1er janvier 1993, il a bénéficié de 7 millions d'ECU pour cette première année d'activité, destinés à des actions embrassant un champ très large d'intervention: tourisme culturel, rural, social, etc.

Le droit le plus fondamental du touriste est sans doute celui directement conféré par le Traité de Rome: la liberté de se déplacer et de séjourner dans un autre Etat membre que celui de sa résidence. Si le principe de la libre circulation des personnes a pu subir quelque "retard", la libre circulation des marchandises, elle, est effective depuis le 1er janvier 1993.

Sauf les éventuels contrôles de sûreté, les bagages transportés par les touristes sont donc libres de toute formalité sur le territoire communautaire. De même, pour faciliter le franchissement des frontières par des moyens de transport collectif, comme les autocars, des mesures telles que le contrôle des permis de conduire ou l'inspection des listes de passagers ont été abolies.

Autre politique européenne ayant un impact significatif sur le secteur du tourisme: la protection du consommateur. L'activité touristique, sujette à de nombreux abus, bénéficie du renforcement de la stratégie communautaire en la matière. Réservations des logements, propriétés à temps partagé, circuits touristiques, etc. - le tout évidemment payable longtemps à l'avance - peuvent en effet parfois réserver de bien mauvaises surprises. Vos droits sont cependant protégés, et dans les cas de litiges, l'Union européenne s'efforce de définir des instruments souples à mettre à la disposition des consommateurs...



## CULTURE: FEU VERT À 127 PROJETS

Du festival international de musique de Bologne au premier symposium sur l'expression culturelle des banlieues industrielles en Méditerranée (Grèce) en passant par le festival européen de rock underground de Nancy, la Commission européenne a décidé de soutenir quelque 127 manifestations culturelles dans les pays de l'Union tout au long de 1994. Ces projets recevront une aide financière de 3,36 millions d'ECU au titre du programme communautaire Kaleidoscope. Il a été mis sur pied en 1990 pour encourager les événements qui favorisent

### QUANTITÉS MAXIMALES EXPORTABLES

800 cigarettes  
200 cigares  
1 kg de tabac  
400 cigarillos  
10 l de boissons  
spiritueuses  
20 l d'apéritifs  
90 l de vin  
(dont 60 max de vin mousseux)  
110 l de bière

## ▶▶ Les droits et devoirs du touriste européen

### AVANT DE BOUCLER VOS VALISES, N'OUBLIEZ PAS...

... que depuis le 1er janvier 1993, la "disparition" des frontières internes signifie que vous pouvez désormais, pour votre usage personnel, acheter et ramener chez vous une série de marchandises sans devoir les déclarer ni vous acquitter de taxes supplémentaires aux douanes (télévision, chaîne Hi-Fi, etc.).

... que pour les cigarettes et alcools, des critères quantitatifs demeurent (voir encadré), qui peuvent être dépassés à condition de pouvoir justifier d'un usage personnel des marchandises (mariage, communion, etc.). Attention cependant pour les voyageurs qui se rendent en Irlande ou au Danemark: ces pays bénéficient de mesures transitoires dérogatoires.

L'Irlande est ainsi autorisée à fixer des limites inférieures à 50% de celles indiquées pour le vin et la bière. Quant au Danemark, il maintient, jusque fin 1996, les limitations suivantes: 300 cigarettes, 150 cigarillos, 400 g de tabac, 1,5 l de boissons spiritueuses.

... que les ventes hors taxes sont encore possibles, jusqu'au 30 juin 1999, dans les aéroports, avions et ferry-boats (sous réserve de certaines limites quantitatives).

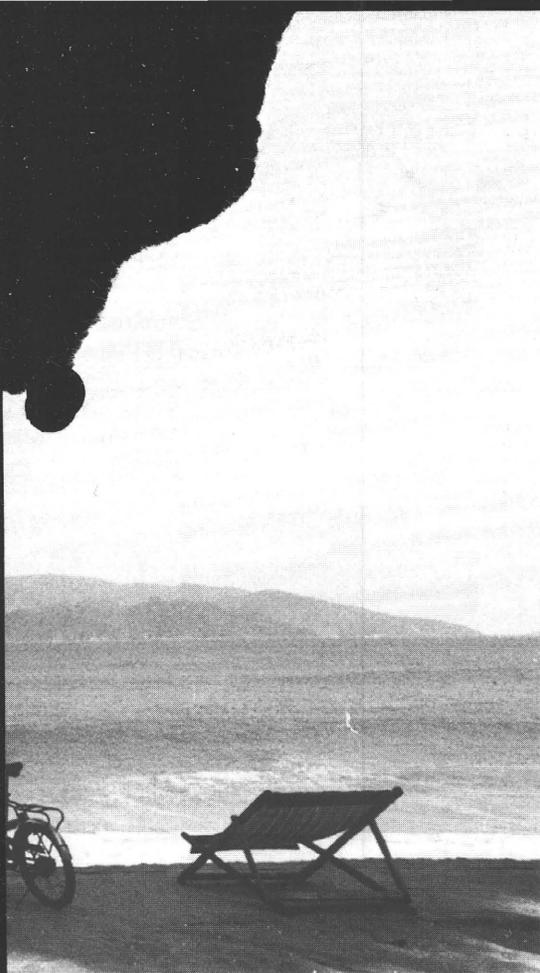
... que le formulaire E111 délivré par votre organisme de sécurité sociale vous permettra, pour un séjour inférieur à trois mois, de bénéficier des prestations médicales et du remboursement des médicaments, mais seulement en cas de soins d'urgence.

... que votre permis de conduire est valable sur tout le territoire communautaire pour des séjours inférieurs à trois mois. Si vous devenez résidant d'un autre pays membre, il le restera même pour une durée d'un an.

... que des limitations de vitesse existent également dans tous les pays membres. Sur les autoroutes: 110 pour le DK, 112 (70 miles) pour Irl. et GB, 120 pour Esp., Gr., Lux., NL., Port. 130 pour All., entre 110 et 130 en It. Sur les routes normales: 90 en général, sauf All. (100), DK et NL (80), GB et Irl. (96 - 60 miles). Dans les agglomérations: 50 en général, sauf Port. (60), Irl. et GB (48 - 30 miles).

... que la quantité maximale d'alcool dans le sang est généralement de 0,8 g/litre, sauf pour la Grèce (0,6), le Portugal et les Pays-Bas (0,5).

... qu'une directive du Conseil (92/59/C) vous protège des clauses jugées abusives et qui sont susceptibles de se retrouver dans des contrats relatifs à des services touristiques.



## Les douanes existent... les Suisses les ont rencontrées!

*Silvio et Patricia résident en Suisse, au bord du Lac Leman. Au cours du dernier congé de Pâques, ils décident de faire une escapade à Bruxelles. Logiquement, en quelques heures de voiture, ils devaient arriver à bon port.*

*Logiquement car pour la première fois, ils ont connu quelques petits problèmes à la frontière franco-suisse. "Nous allons fréquemment skier ou faire des emplettes en France et jamais on ne nous demande nos papiers à la douane", racontent-ils.*

*"Cette fois pourtant, ce fut le cas. Confiants en la "valeur" de nos passeports suisses, nous les avons fièrement exhibés au douanier. Mais ce dernier a commencé à se montrer tâtillon. Finalement, nous sommes restés bloqués deux heures, subissant la fouille des bagages comme de la voiture".*

*Silvio et Patricia ont juré qu'on ne les y reprendrait plus. Mais un peu plus tard, passé la frontière entre la France et le Luxembourg, cela recommence. "C'est la douane volante, remarquant nos plaques minéralogiques, qui nous a arrêtés", poursuit Patricia. "Possédant la double nationalité française et suisse et disposant donc d'un passeport de chacun de ces pays, j'ai cette fois montré mes papiers français, ceux de l'Union européenne.*

*Immédiatement, en ce qui me concerne, tout était terminé. Silvio, par contre, ne possède qu'un document de la Confédération helvétique. Et à nouveau, ses bagages ont été fouillés et il a été interrogé.*

*Franchement, c'est en ce genre de circonstances qu'on vous envie d'appartenir à l'Union européenne."*

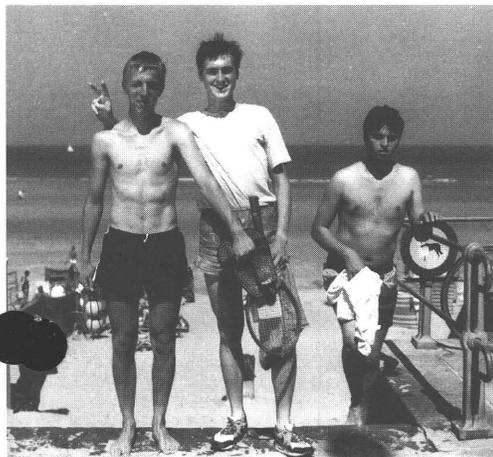
*Il y a quelques mois à peine, les Suisses étaient pourtant tout près de demander leur adhésion à l'Union. Il s'en est fallu d'un référendum, d'une "votation" comme on dit là-bas.*

*"La plupart des jeunes et des Suisses d'expression française étaient favorables à l'entrée de la Suisse dans l'Europe. Tant sur les plans économiques que touristiques, nous mesurons les avantages d'une grande Europe sans barrières.*

*Hélas, la majorité de la population ne voulait pas en entendre parler. Sans doute voyagent-ils moins à travers l'Europe...". □*

... qu'en ce qui concerne les voyages à forfait, il existe également une directive (90/314/CEE) garantissant la protection des consommateurs: en cas de non-respect des promesses contenues dans les informations, de modification unilatérale du contrat, d'"abandon" du voyageur, même en cas de faillite, sur le lieu de vacances, etc.

... qu'enfin la Commission prend vos intérêts à coeur en ce qui concerne d'éventuels accès à la justice. Ceux-ci se révèlent souvent très délicats en raison de la nature même des vacances (période trop courte pour que le problème puisse être réglé sur place, législation différente d'un Etat à l'autre,...). La Commission planche actuellement sur des moyens de réparation "rapides, efficaces et peu onéreux" pour le consommateur. □



© Paul-Henry Mele - Photo News

- o o o un meilleur accès du public au patrimoine culturel et historique européen, et qui améliorent la coopération culturelle et artistique entre professionnels.

### MONNAIE EUROPÉENNE: PRÉPARER SON ARRIVÉE

La Commission européenne vient de constituer un groupe d'experts indépendants chargé de préparer le passage à la monnaie européenne. Le traité de Maastricht fixe des délais et des conditions économiques pour la mise en marche de l'Union monétaire européenne dans sa phase finale - en 1997, ou en 1999, pour les pays qui seront prêts.

Mais il ne dit ni en combien de temps, ni comment on introduira l'ECU comme monnaie unique de l'Union, une fois que les taux de change entre les monnaies nationales auront été fixés définitivement. Va-t-on remplacer d'un jour à l'autre les monnaies nationales par des ECU? Va-t-on au contraire utiliser l'ECU parallèlement aux monnaies actuelles pendant un ou deux ans? Peut-on utiliser l'ECU dans les banques et dans l'industrie en conservant provisoirement l'usage des monnaies nationales dans le commerce de détail? Autant de questions auxquelles les experts devront apporter des éléments de réponses d'ici à la fin octobre.

### NON AUX "FILETS DE LA MORT"

La Commission européenne propose de supprimer d'ici 1998 les "filets de la mort", ces filets de pêche de plusieurs kilomètres de long qui attrapent toutes sortes d'animaux marins, y compris des dauphins. Déjà, en décembre 1991, les ministres des Douze avaient limité la longueur des filets dérivants à 2,5

## “On a trop concédé aux futurs membres de l'Union”

ooo km pour tous les navires de pêche communautaires, avec une dérogation provisoire allant jusqu'à 5 km pour la pêche au thon dans l'Atlantique. Ce système n'a pas bien fonctionné: les limites de longueur ont été allègrement dépassées, les fraudes se sont multipliées et les contrôles effectués par les autorités nationales se sont révélés insuffisants. Sans oublier les incidents, parfois graves, entre pêcheurs. Le régime définitif de 1998 devrait faciliter grandement les contrôles, tout en protégeant les dauphins et autres espèces.

TGV: GOMMER  
LES FRONTIÈRES

Pour mettre sur pied un réseau vraiment européen de TGV, la Commission européenne a proposé aux Douze une directive (loi européenne) qui permette de rendre pleinement compatibles tous les équipements et les matériels des pays de l'Union. Actuellement, une motrice française ne dépasse pas Vintimille en Italie et une machine belge en France ne dépasse pas Aulnoye. Voilà pourquoi les trains s'y arrêtent longtemps. Les premiers TGV européens, qui circuleront entre Paris, Londres et Bruxelles, ne devront plus s'arrêter dans des petites localités frontalières, car ils pourront utiliser les différents types de courant électrique des pays qu'ils traverseront. Pour éviter les surcoûts liés aux passages de frontières, et qui pourraient bien se répercuter sur le prix du billet, il faudrait



Premier greffier de la Cour européenne de Justice, Albert Van Houtte est également le fondateur des Ecoles européennes, auxquelles il reste très attaché. Rencontre avec ce Belge qui fut aux avants-postes de la construction européenne.

Des discussions paisibles entrecoupées du sifflet des trams à vapeur luxembourgeois: c'est dans ce contexte que le Belge Albert Van Houtte a assisté à la naissance de la Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il a d'abord fallu rédiger un règlement pour que la Cour dispose au moins d'une procédure acceptable. C'était en mars 1953. Le lendemain, Albert Van Houtte est nommé au poste de greffier. Une semaine après, il prête serment à l'hôpital, où le président de la Cour se remettait d'une chute malheureuse. La porte de la chambre était restée ouverte, pour indiquer qu'il s'agissait bien là d'une cérémonie publique... Un mois plus tard, la Cour se voit confier sa toute première affaire.

Au-delà des anecdotes, Albert Van Houtte se souvient de la fermeté de la Cour tout au long de la décennie suivante, à une époque où la Communauté n'avait pas le vent en poupe. A son domicile bruxellois, à un jet de pierre de l'Université libre de Bruxelles, il se plaît à souligner les qualités humaines “exception-

nelles” des juges. Selon lui, la Cour a mené son action en toute indépendance, jamais personne ne prêtant l'oreille aux suggestions de l'un ou l'autre gouvernement. Jamais il n'a été question de nominations politiques, qu'il s'agisse des juges ou du personnel: “Au sein de la Communauté, la Cour faisait figure d'institution modèle, estime son premier greffier, qui est resté en service pendant 29 ans. La primauté du droit européen sur le droit national est aujourd'hui un fait accepté, mais il a fallu déployer beaucoup d'efforts pour familiariser les magistrats nationaux avec ce principe”, poursuit-il. Des réunions d'information se déroulaient à intervalles réguliers, en présence notamment d'avocats: “Des réunions qui représentaient une charge, mais n'en étaient pas moins utiles”.

Des voix s'élèvent aujourd'hui pour empêcher que les juges de Luxembourg ne traitent certains dossiers. Certains compromis conclues à Bruxelles, s'ils sont contestés par la Commission, un gouvernement ou un particulier, pourraient mener à une dangereuse instabilité...

... pour joue un rôle essentiel, tranche Albert Van Houtte. Il conviendrait d'ailleurs de confirmer ses compétences en matière de relations internationales. Cette question n'a pas été réglée par le traité de Maastricht. Au contraire, on tend aujourd'hui à limiter les compétences de la Cour."

A l'instar d'autres pionniers de la CECA, qui comptait six membres à l'origine, la poursuite de l'élargissement l'inquiète beaucoup. Selon lui, l'Autriche, la Suède, la Norvège et la Finlande sont inspirées par les conceptions britanniques qui visent à constituer un groupe d'intérêts. "Les concessions sont trop nombreuses, et cela n'a plus rien à voir avec une intégration", juge-t-il.

### Des écoles polyglottes

Albert Van Houtte n'est pas moins inquiet face à l'extension rapide des Ecoles européennes. Il est très attaché à ces écoles et n'a pas ménagé sa peine pour les soutenir. Il en a créé lui-même six, depuis la première fondée à Luxembourg en 1953, à celle de Bergen aux Pays-Bas, qui a vu le jour en 1963.

D'autres Ecoles européennes ont été ouvertes à Bruxelles, à Mol, à Varèse et à Karlsruhe. Bruxelles a vu naître sa seconde Ecole européenne en 1976, Munich a eu la sienne en 1977, tout comme la ville britannique de Culham en 1978.

De l'avis de M. Van Houtte, la dimension de ces écoles devient cependant trop importante: accueillir 3.000 élèves, comme c'est le cas à Bruxelles ou à Luxembourg, transforme ces établissements en véritables "casernes".

15.000 élèves ont d'ores et déjà obtenu le diplôme de fin d'études à l'Ecole européenne, ce qui leur garantit l'accès à toutes les universités d'Europe. "Si nous voulons développer une citoyenneté européenne, il faut qu'un enfant néerlandais puisse suivre à Athènes des cours donnés dans sa langue maternelle".

Ce principe a présidé à la création de toutes les écoles, depuis la première à Luxembourg. S'y côtoyaient des enfants de fonctionnaires et d'autres enfants dont les parents avaient donné la préférence à l'Ecole européenne. Les élèves devaient pouvoir se réadapter dans leur propre pays, tout en rencontrant des condisciples d'autres nationalités.

C'est dans cet esprit qu'ont été créées à Luxembourg les "heures européennes" de musique et de gymnastique, si bien qu'après trois mois, les élèves de toutes les nationalités chantaient dans toutes les langues des pays de la Communauté. Les cours d'histoire et de géographie devaient être donnés soit en fran-

çais, soit en allemand. Les enfants allemands les suivaient en français, les enfants français en allemand, et les autres (Italiens, Néerlandais, Belges ou Luxembourgeois) pouvaient choisir. Avec l'arrivée de l'anglais, le choix s'est étendu à une troisième langue, mais les enfants n'ont jamais cessé d'apprendre à lire, à écrire et à compter dans leur langue maternelle. Et n'est-il pas idéal d'apprendre le français, l'allemand ou l'anglais avec des professeurs qui enseignent leur propre langue?

### Le refus français

Le développement de ces écoles ne s'est pas toujours fait sans heurts. Dans de nombreux pays, le système d'enseignement constitue une source de fierté nationale. Pas question, dès lors, d'y laisser introduire un élément de rupture européen. De manière générale, les experts reconnaissent l'intérêt de ce nouveau type d'écoles, mais lorsque M. Van Houtte a manifesté sa volonté de créer une Ecole européenne en France, il s'est heurté à un refus.

La France possède le meilleur enseignement du monde, s'est-il entendu répondre à deux reprises, une Ecole européenne n'aurait donc aucune utilité. "Un pays qui compte 3 millions d'analphabètes, remarque sèchement Albert Van Houtte, peut difficilement prétendre qu'il dispose d'un système d'enseignement efficace".

Les résultats atteints par les Ecoles européennes ne peuvent que faire regretter qu'elles n'aient pas existé plus tôt. L'aisance avec laquelle les anciens élèves évoluent dans un environnement international constitue pour eux un avantage enviable. De l'école maternelle à leur entrée à l'université, ces jeunes gens vivent dans un cadre européen sans pour autant renoncer à leurs racines nationales. □

### Albert Van Houtte

*Né le 12 novembre 1914 à Nieuwkapelle, près de Dixmude. Etudie le droit et les sciences économiques et sociales à l'université de Louvain. Membre de la délégation belge à la Conférence de Québec qui a vu en 1945 la naissance de la FAO (Food and Agriculture Organization), et président du Comité national belge de la FAO. De 1953 à 1981, il est greffier de la Cour européenne de Justice à Luxembourg. En 1953, il fonde la première école européenne, en tant que président de l'association des parents d'élèves. Il sera le représentant du Conseil supérieur des Ecoles européennes jusqu'en 1965.*

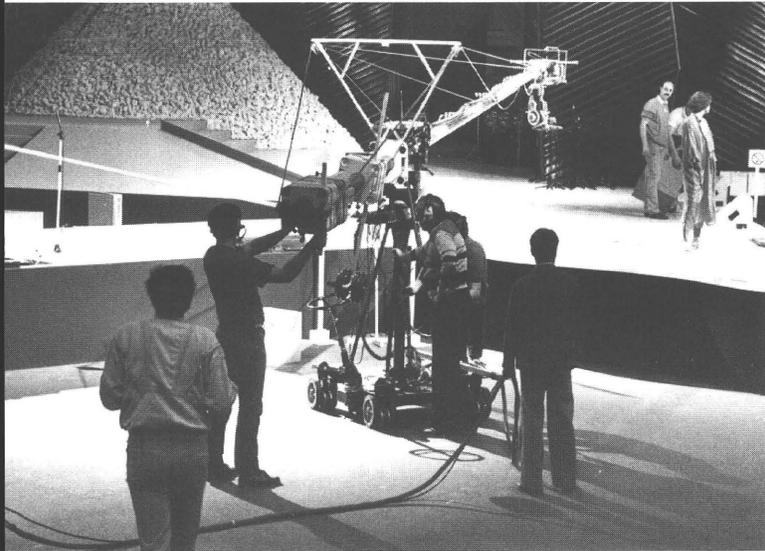
- o o o harmoniser à la fois les équipements fixes et le matériel roulant. Dans cette perspective, la "loi" proposée définit les grandes exigences de compatibilité technique, de sécurité, de santé, de protection de l'environnement et des voyageurs que les TGV européens doivent respecter.

### ENERGIES RENOUELVABLES...

Va-t-on vraiment assister à un développement des énergies "écologiques" en Europe, alors que le prix du pétrole est au plus bas? Lors d'une conférence à Madrid, organisée en mars par la Commission et le Parlement européens, des spécialistes de l'énergie ont proposé un plan d'action dont l'objectif ambitieux consiste à remplacer, d'ici à l'an 2010, 15% de l'énergie primaire par des sources renouvelables: hydro-électricité, énergies solaire, éolienne et géothermique. Il s'agit d'énergies qui ne s'épuisent pas, contrairement au pétrole, au charbon et au gaz naturel. On mesure le chemin à parcourir lorsqu'on sait qu'en 1992, les énergies renouvelables ne représentaient que 3,5% de la consommation intérieure brute de l'Europe des Douze.

### ...VERS UNE CHARTE EUROPÉENNE?

Selon les conclusions de la conférence de Madrid, il faudrait quatre types de mesures pour atteindre le but: des lois et réglementations européennes et nationales; un soutien à la recherche et à la mise au point des technologies nécessaires; une action de formation et d'information; enfin, la mise à disposition de moyens financiers provenant uniquement des bénéfices réalisés grâce aux nouvelles énergies. A l'issue de la



© Laurent Van Der Stockt - Isopress

# Une "bibliothèque multimédia" pour l'Europe

L'Europe a peut-être une industrie cinématographique déficitaire mais elle ne veut pas rater son entrée dans le multimédia. Aussi a-t-elle commencé à se constituer un catalogue de programmes multimédia.

○ ○ ○ conférence, le commissaire européen à l'énergie, Abel Matutes, a estimé que le plan d'action proposé aidera la Commission à élaborer des mesures qui pourraient déboucher sur une Charte européenne des énergies renouvelables. Notons que la Commission européenne a proposé de poursuivre jusqu'en 1998 le programme communautaire THERMIE de recherche sur les technologies énergétiques non-nucléaires, propres, efficaces et innovatrices. □

**M**ultimédia, un mot qui sonne "high tech". Sa définition est pourtant simple: c'est la réunion sur un même support de texte, de son, d'image fixe et animée organisés au moyen d'une programmation informatique. Lorsque vous tapotez sur une borne interactive dans un musée, vous "dialoguez" dans la savoir avec un multimédia. Pour stocker les informations contenues dans une borne interactive, on doit utiliser un disque optique, mieux connu sous le nom de **compact disque** (CD). Ce disque contient une énorme quantité d'informations numérisées, donc transformées en signes informatiques.

Un CD peut actuellement contenir 550 millions de caractères, c'est-à-dire 250.000 pages de texte ou 74 minutes de son stéréo ou encore 7000 images. On connaît bien le CD audio qui a supplanté le disque vinyle en dix ans à peine. On connaît moins le **CD-I** et le **CD-Rom**.

Lancé par la société Philips en 1992, le **CD-I** vise le grand public et est actuellement vendu au prix de 20.000 FB sur le marché. Connecté à un téléviseur, le lecteur CD-I (qui peut également lire un CD audio), permet à son utilis-

teur de consulter de manière interactive le programme de son choix à l'aide d'une commande à distance. Pas besoin d'être polytechnicien pour manipuler cette commande, un enfant de cinq ans s'y retrouve avec aisance. On peut ainsi tourner les pages d'un livre qui apparaissent sur l'écran ou encore consulter ce livre à l'aide de mots-clés. Des séquences vidéo ou de l'image fixe ou animée peuvent également illustrer un mot. Le **CD-Rom** répond au même principe que le CD-I mais il doit être connecté à un ordinateur et nécessite la maîtrise minimale d'un programme informatique.

Conscient des enjeux que représentent ces outils pour l'avenir, le Club d'investissement multimédia, créé à l'initiative du Programme Media de la CEE, a lancé en 1992 un appel à projets auprès des sociétés d'édition associées à des producteurs audiovisuels pour constituer un catalogue de programmes multimédia. But de l'opération: valoriser le patrimoine européen. Si l'Europe ne veut pas se retrouver submergée demain par des programmes étrangers, c'est aujourd'hui qu'elle doit se constituer sa "bibliothèque multimédia". □

## UN "LIVRE VERT" SUR L'AUDIOVISUEL

Quelques mois après les négociations du GATT sur l'audiovisuel et leur "mise en veilleuse" provisoire, la Commission européenne vient de sortir un "Livre vert", c'est-à-dire un document de réflexion, sur l'audiovisuel.

Notre industrie cinématographique est fragmentée, déficitaire, incapable, en raison de la faiblesse de sa distribution, d'attaquer un marché mondial. C'est une maladie reliée au baxter des subventions nationales. Voilà pour le dia-

gnostic. Parallèlement, le Livre vert observe les développements de la "révolution numérique": multiplication des chaînes de TV disponibles sur le câble et par satellite grâce à la compression de l'image, développements d'outils interactifs CD-I et CD-Rom, émergence de chaînes "pay per view" ou "video on command" permettant à son utilisateur la sélection d'un programme de son choix à tout moment. Face à ces différentes tendances, une seule solution s'impose pour l'Europe: développer une industrie de programmes compétitive à la fois sur son pro-

pre marché et sur le marché mondial. Cette industrie doit rapidement se constituer un catalogue de programmes généralistes ou ciblés selon les télévisions auxquelles ils sont destinés. Par des incitants financiers et juridiques, la Commission veut amener les Etats membres à coopérer afin de décloisonner le marché actuel et développer la promotion et la distribution. Le secteur audiovisuel, source actuellement de 1,8 million d'emplois dans l'Union européenne, peut en créer encore 2 millions d'ici la fin du siècle si les Européens maintiennent leurs parts de marché. □



## Elections européennes

# Les partis ont la parole

Du 9 au 12 juin 1994, les citoyens européens des 12 Etats membres de l'Union sont invités à renouveler le Parlement européen.

En Belgique, les élections se tiendront le 12 juin.

Le Parlement comptera 567 membres:

parmi eux, 25 Belges, soit 14 Flamands, 10 francophones et 1 germanophone.

EURinfo a demandé aux partis politiques qui sont candidats

dans les Communautés française et germanophone de présenter succinctement leur programme. Les voici dans l'ordre déterminé par le tirage au sort...

1

### P.S. - PARTI SOCIALISTE

Le PS souhaite que l'Union européenne adopte des mesures plus importantes destinées à relancer la croissance et l'emploi. Des ressources communautaires nouvelles doivent être affectées à cet objectif, notamment pour la création des réseaux européens. L'Union européenne doit également lutter davantage pour la protection des catégories de personnes les plus défavorisées.

Les possibilités du protocole de Maastricht sur la politique sociale doivent être systématiquement utilisées. La taxation des revenus du capital doit être accrue par une initiative européenne, ce qui permettra de réduire la taxation des revenus du travail.

Des initiatives nouvelles doivent être prises pour permettre une meilleure information et participation des travailleurs dans les entreprises, notamment pour lutter contre les délocalisations. Dans ce même but, l'Union européenne doit imposer la prise en considération des normes sociales dans le cadre du commerce international. Enfin, l'Union européenne doit promouvoir un nouveau modèle de développement, protégeant plus l'environnement et la qualité de la vie.

Cela implique notamment le renforcement des normes européennes, ainsi que la promotion de services publics de qualité.

5

### F.N. - FRONT NATIONAL

Les Belges et les Européens d'abord! Oui à la sécurité, première des libertés! Nous sommes en outre le seul mouvement politique qui ait inscrit, en lettres d'or dans son programme, le recours au référendum d'initiative populaire, dont le résultat aurait force de loi.

Le Front National défend un programme économique et social complet, comprenant, entre autres:

- la suppression progressive de l'impôt sur le revenu du travail, en faisant subir une cure d'amaigrissement à l'Etat;

- l'instauration du salaire maternel, pour permettre aux mères de famille européennes de choisir: soit continuer à exercer leur profession, soit se consacrer exclusivement, pour un temps, à l'éducation de leurs enfants;

- le social sans le socialisme, en récompensant l'effort et en donnant la priorité aux Belges et aux Européens pour les prestations sociales, le logement, les pensions;

- l'écologie sans l'écologisme, en donnant une dimension humaine à nos villes et en protégeant notre campagne et nos cités, trop souvent saccagées par des promoteurs immobiliers complices des politiciens;

- une meilleure protection de la santé, en dépolitisant les mutuelles, en dépistant le SIDA, en luttant sans merci contre les trafiquants de drogue.

6

### ECOLO

L'Europe a perdu de sa force de conviction. Pour les Ecologistes, l'Europe trouvera une nouvelle voie en choisissant les orientations politiques suivantes:

- la coopération économique sur tous les terrains contre la compétition des grands groupes;

- la redistribution du temps de travail, ouvrant à tous des possibilités d'être actif; la construction d'un environnement valable, alliant progrès économique et qualité de vie;

- la solidarité avec le Sud, notamment en payant un prix correct aux producteurs du tiers monde.

ECOLO entend faire participer chacun à la construction d'un monde fait de paix, de justice et de culture. Les Verts constituent la seule famille politique qui rejette clairement la logique de compétition effrénée: elle a trouvé ses racines dans ce rejet, non pas au XIXème siècle, mais il y a 25 ans quand l'euphorie des golden sixties a fait la place au constat des catastrophes écologiques et des menaces pour la survie même de la planète. Les remèdes ne sont donc pas aujourd'hui à trouver dans une nouvelle dose de croissance et de compétitivité, mais bien dans un changement des objectifs mêmes que la Communauté européenne, par sa dimension, son poids politique et sa diversité interne, peut prétendre atteindre.



7

**PRL-FDF - PARTI  
RÉFORMATEUR LIBÉRAL •  
FRONT DÉMOCRATIQUE  
DES FRANCOPHONES**

Le PRL - FDF mène un double combat. D'une part, résolument européens, nous voulons contribuer à renforcer l'Union et construire l'Europe des Citoyens. D'autre part, nous voulons qu'une autre politique soit menée en Belgique, et donc le changement dans notre pays.

Tant en Belgique qu'au niveau européen, une priorité absolue doit être accordée à la création d'emplois.

Mais il faut aussi agir avec détermination dans d'autres domaines: l'enseignement, la sécurité, la lutte contre la pauvreté, la limitation de l'immigration, la lutte contre la drogue et le sida. La préservation de l'environnement et de la qualité de la vie doit se faire en harmonie avec le développement de l'économie. Le PRL-FDF veut instaurer le référendum et la consultation populaire à tous les niveaux de pouvoir en Belgique et en Europe.

Le PRL - FDF rassemble des Wallons et des Bruxellois qui veulent défendre et promouvoir leur identité francophone en Belgique comme en Europe. Refusant tout repli régionaliste, nous voulons une Belgique ouverte sur l'Europe et une Europe ouverte sur le monde. L'Europe que nous souhaitons doit être forte, indépendante et qui sait se faire respecter pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité internationale.

11

**PSC - PARTI  
SOCIAL-CHRÉTIEN**

Le PSC veut porter un projet de société capable d'apporter à nos jeunes l'espoir et par conséquent les raisons de se battre pour un objectif et un projet communs qui placent l'être humain, la personne, au coeur des préoccupations. En bref, le PSC veut une société qui place une économie compétitive au service de la personne, et non l'inverse. Dans un monde plus libre et plus concurrentiel, il nous faut une économie et des entreprises capables d'affronter nos concurrents sur tous les marchés. Mais nous avons également besoin d'une économie qui donne des emplois et réduit le chômage car recréer de l'emploi, c'est lutter pour l'intégration et contre l'exclu-

sion. Nous soutenons le Livre blanc de Jacques Delors car il montre la voie à suivre. Promouvoir un projet de société où, à côté des secteurs traditionnels, les techniques et les activités nouvelles, ainsi que la prise en compte des besoins réels, seront sources d'intégration et de mieux-être pour tous, c'est préparer l'avenir. Ce sont les facettes complémentaires d'un même combat. C'est celui du PSC.

12

**LETD - LISTE  
POUR L'EUROPE  
ET LA DÉMOCRATIE**

Notre plate-forme est commune à des candidats présentés dans six pays de l'Union Européenne. Parmi nos revendications: un emploi pour tous, plus aucune suppression d'emploi; utilisation de l'argent de la spéculation à la reconstruction économique; défense des salaires et de la Sécurité sociale; fin du démantèlement des acquis sociaux, du logement social; contre la privatisation des services publics; pour la paix et le retrait de toutes les troupes.

On ne peut construire l'Europe sur la destruction de toutes les conquêtes sociales ainsi que le font tous les gouvernements, sous l'égide de la Commission européenne. Nous sommes pour une Europe qui résulte de l'union libre de peuples libres, sans la tutelle du FMI. Notre liste s'insère dans une campagne menée dans 15 pays d'Europe (Est et Ouest) par l'Alliance Européenne des Travailleurs pour l'unité du mouvement ouvrier contre le recul social.

Elle débouchera sur une manifestation européenne le 23 octobre 1994 à Bruxelles pour l'abrogation des accords de Maastricht, et pour la Belgique, l'abrogation du plan global.

13

**SUD - SOLIDARITÉ,  
UNIVERSALITÉ,  
DROITS DE L'HOMME  
ET DÉMOCRATIE**

Parmi nos propositions:

a) Permettre à chacun des 400 millions d'Européens de demain un niveau de ressources suffisant, cela n'est réalisable que: 1) si l'Europe exige une coordination mondiale de l'économie pour lui imposer des règles et faire face au désordre économique mondial; 2) si l'Europe relance l'expansion

de la demande; 3) si l'Europe s'engage dans une voie nouvelle: l'établissement du revenu national, non plus en relation avec le travail horaire, le salaire de ceux qui ont encore un emploi mais en rapport à la production. Le financement de la Sécu, en tout cas, ne peut plus venir de la production, puisque le travail ne sera plus assuré au plus grand nombre.

b) L'exercice de la citoyenneté permettra aux hommes d'ici de prendre leur sort en main, d'exercer des coresponsabilités dans la gestion des grandes questions de notre temps.

c) La consultation populaire à inscrire dans les constitutions de tous les Etats membres.

Elle doit être organisée à l'échelon de la Communauté dans des matières importantes comme la modification des Traités (ex. Maastricht). L'Europe doit peser de son poids réel, jouer son rôle de soeur aînée de la famille internationale. Pour cela, elle doit renforcer sa cohérence et son unité et devenir les Etats-Unis d'Europe.

14

**G.U. - GAUCHES UNIES**

Contre l'Europe de l'argent, pour une Europe: 1) démocratique, avec un parlement à compétences législatives, et débat public préalable à la modification du traité; 2) citoyenne, avec extension radicale des droits politiques, sociaux et individuels; 3) sociale avec harmonisation vers le haut des législations sociales, l'égalité devant le travail; 4) de l'emploi et du bien-être, avec emplois stables, utiles socialement et écologiquement et avec réduction radicale du temps de travail sans perte de revenus; 5) des services publics appartenant au patrimoine collectif, et non abandonnés aux lois de la compétitivité et du profit; 6) de paix, avec délimitation des ingérences, diminution drastique de l'armement et étude de la reconversion des usines d'armement; 7) solidaire du tiers monde avec annulation de sa dette; ouverte à l'Est sans esprit d'exploitation; 8) écologique, développant les énergies renouvelables et leur utilisation rationnelle; 9) respectueuses du droit d'asile, avec respect intégral de la convention de Genève; 10) culturelle et technique, avec valorisation des diversités et des complémentarités, puisant leurs ressources dans une politique autre que celle du franc fort.

AGIR se conçoit comme l'expression de l'opposition populaire, soucieux de donner la parole à tous ceux qui ne se reconnaissent plus dans le système perverti qu'on leur impose. AGIR prône le référendum d'initiative et de décision populaire. AGIR propose un programme résolument wallon et régionaliste: une Wallonie autonome, capable de faire entendre sa voix tant au plan national qu'europpéen. AGIR prône une réorientation économique: il faut une politique, au plan européen et régional, qui encadre l'activité économique et la subordonne aux intérêts bien compris des peuples. Pour AGIR, la justice sociale constitue une valeur essentielle. La sécurité sociale ne peut relever que des pouvoirs publics: toute privatisation est exclue. L'Europe doit être une réalité politique, économique et sociale. Immigration: il faut mettre un terme au laxisme à visage faussement "humanitaire", arrêter l'invasion sans fin des "réfugiés" et procéder au rapatriement massif des délinquants, des clandestins et des porteurs de maladies dangereuses. Il faut sévir contre les négriers. Il faut également une politique de sécurité active: par des lois renforcées et appliquées sans détours. Par une prévention basée sur l'information et l'éducation.

Le PTB mène sa campagne électorale dans le prolongement de la lutte contre le plan global du gouvernement Dehaene. Un plan qui illustre d'ailleurs dans quelle voie s'engage l'Europe unie et quelle est son essence. L'Europe Unie est actuellement une machine de guerre au service du patronat européen. L'unification militaire et politique sera demain une machine de guerre pour la conquête des marchés mondiaux. Le rétablissement du capitalisme en ex-Union soviétique n'a pas apporté la paix, mais au contraire l'agression et la guerre. En Yougoslavie, l'Europe sous direction allemande en porte une écrasante responsabilité.

Le PTB développe trois thèmes:

"Il y a une solution: faites payer la crise aux riches";

"Non à l'Europe unie, instrument de démantèlement social et d'ingérence étrangère";

"Contre la crise, l'exploitation, le fascisme et la guerre: heureusement qu'il y a encore de vrais communistes".

Le Parti Humaniste de Belgique est membre de l'Internationale Humaniste aux côtés des partis humanistes de près de 40 pays dont en Europe: Italie, Espagne, France, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, la Suisse, la Hongrie, le Danemark, l'Islande,... Le PH travaille en collaboration avec d'autres projets humanistes (locaux et journaux de quartier, projet éducation, organisations de conférence, fêtes,...). Le PH appelle les gens à s'organiser dans leur quartier. La démocratie réelle se construira à partir de la base sociale, avec ceux qui veulent travailler, mettre en route des projets. Ce sont eux qui vont redonner un sens au mot "Politique". C'est à travers leurs actions locales que le PH réalisera ses objectifs: mettre l'être humain et son futur comme valeur centrale; renforcer la pratique d'une démocratie réelle dans les quartiers; promouvoir de nouvelles réponses aux problèmes de la société actuelle; mener toutes actions constructives ayant pour base la méthodologie de la non-violence et le respect strict des droits de l'homme; et surtout... la santé et l'éducation!



## COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

1. SP: voir PS - 6. Ecolo: voir Ecolo  
7. PFF: voir PRL-FDF - 11. CSP-EVP:  
voir PSC - 13. PAB: voir PTB

### PDB - PARTEI DER DEUTSCH- SPRACHIGEN BELGIER

Die PDB tritt an für ein föderales Europa, das die unterste Entscheidungsebene respektiert auf Gemeindeebene, auf kultureller Ebene, auf der Ebene interkultureller Zusammenarbeit, des Unterrichtswesens, für ein Zweikammersystem mit einem Oberhaus, zusammengesetzt aus allgemein europaweit direkt gewählten Vertretern, und einem Unterhaus, das durch die Regionen gebildet wird, für ein sozial und ökologisch schrittliches Europa, für die Umverteilung der Arbeit und Schaffung von Arbeitsplätzen im sozialen Bereich, wozu es einer europaweiten Regelung bedarf; hierbei bedürfen besonders be-

nachteiligte Gebiet, besonderer Unterstützung; für ein Europa der Solidarität mit den Entwicklungsländern über korrekte Rohstoffpreise und gerechte Arbeitsteilung; für ein Europa des gewaltlosen Handelns durch Reduzierung und Umgestaltung des Rüstungs- und Militärapparates; für die Förderung von Klein- und Mittelbetrieben, für die Überwachung der Konzerne, für die intensive Förderung regenerativer Energien durch Forschung und Pilotprojekte, für ein europäisches Währungssystem. Als kleine Regionalpartei einer kleinen Region gilt unser besonderes Interesse den grenzüberschreitenden Problemen der Grenzregionen.

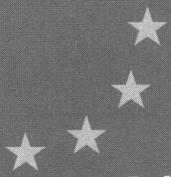
### JUROPA - JUNGES EUROPA

JUROPA est une initiative de jeunes de la Communauté germanophone de Belgique, pour une politique européenne jeune, indépendante et avec une vision réaliste, afin d'assurer à notre

communauté la place qui lui revient. En manifestant une présence active, nous voulons également assurer une véritable alternative politique pour notre région.

Comme les Cantons germanophones n'envoient qu'un seul député au Parlement européen, ce dernier ne doit pas être lié à des structures partisans, ceci afin de pouvoir d'une part, promouvoir activement l'intégration européenne sur tous les plans (social, environnement, etc.) et d'autre part, servir de lien entre le concept abstrait d'Europe et notre petite Communauté.

C'est dans ce cadre que nous voulons mettre en place un Bureau de Liaison dans notre Communauté dans le but d'informer et de clarifier la jungle bureaucratique européenne au profit de nos citoyens, de notre agriculture et de nos P.M.E. Dans vingt ans, ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui devront vivre dans cette Europe; aussi, nous voulons dès à présent participer activement à sa construction et ainsi grandir au sein de ses institutions.



© CCE

par Jacques Delors

Président de la  
Commission européenne

## Le Livre Blanc ou des raisons d'espérer et d'agir

**I**l y a bien un mal européen: une compétitivité insuffisante de nos économies, et donc pas assez de croissance économique; une mauvaise relation entre croissance et création d'emplois, par rapport aux résultats obtenus dans d'autres sociétés industrielles. Doit-on désespérer? Non! De 1985 à 1991, sous l'impulsion de l'objectif 1992, nous nous sommes démontré que nous pouvions retrouver les voies de la croissance, de l'investissement et de l'emploi: 9 millions d'emplois ont été créés pendant cette période, alors que, de 1980 à 1984, nous en avons perdu 2,5 millions. Mais le reste du monde a changé plus rapidement que nous, le progrès technique a avancé à pas de géant, nos économies ont quitté le chemin de la convergence qui stimulait la croissance.

### Faire fructifier nos atouts

Pourtant, nous avons des avantages comparatifs: un bon système financier, une épargne suffisante, un patrimoine humain de grande qualité. Il ne dépend que de nous de faire fructifier nos atouts, moyennant une plus grande efficacité de nos systèmes d'emploi venant en appui d'un effort d'investissement (à commencer par de grands réseaux d'infrastructure), et une maîtrise du progrès technique, là où se produit un véritable changement de décor, avec les biotechnologies et surtout l'émergence d'une société de l'information. Pour tous ces aspects, le Livre Blanc est devenu un plan d'action voulu par le Conseil européen. Ce plan se met en oeuvre, avec pour objectifs de sortir du chômage conjoncturel, grâce à la croissance économique retrouvée, et de combattre le chômage technologique, en imaginant de nouveaux besoins, dans cette société où l'information deviendra la matière première et la denrée la plus précieuse.

Reste le chômage structurel consécutif à l'engourdissement de nos systèmes d'emploi. J'entends par là l'ensemble constitué par l'éducation et la formation, la protection sociale, l'organisation du travail et le fonctionnement du marché du travail, le marché interne aux entreprises, comme le marché externe, où doivent se conjuguer offres et demandes d'emplois. De ce point de vue, tous les pays européens sont concernés, qu'il s'agisse d'accroître la flexibilité inter-

ne par une gestion plus fine du capital humain dans l'entreprise, ce qui éviterait bien des licenciements et donc un gaspillage des capacités humaines. Mais qu'il s'agisse aussi de la flexibilité externe, un fonctionnement plus fluide et plus décentralisé du marché - ou plutôt des marchés - du travail, une plus grande mobilité géographique et professionnelle. Ce qui implique une rénovation radicale des politiques d'emploi. La priorité absolue des services de l'emploi doit être d'offrir, à toute personne qui se présente, un emploi ou, à défaut, une activité qui permette à l'intéressé de rester dans la course ou, s'il s'agit d'un jeune sortant de l'école, de prendre contact avec la vie professionnelle. Les moyens de la formation continue sont alors mis au service de chacun, afin qu'il acquière la connaissance et le savoir-faire nécessaires pour accéder à la vie professionnelle, puis s'y maintenir, moyennant adaptation personnelle et recyclage.

### Maintenir notre modèle européen de société

La route menant au plein emploi sera longue et semée d'embûches. Selon nos prévisions, en mettant tous les atouts de notre côté, nous ne pouvons espérer, d'ici la fin du siècle, faire baisser le chômage que de moitié: de 12% à 6% de la population active. Mais si nous réussissons, chacun reprendra confiance et espoir! La réussite dépend plus généralement de l'effort d'investissement et de recherche que j'ai déjà mentionné, d'un partage des gains de productivité en faveur de l'investissement et de la création d'emplois, d'une diminution drastique des charges sociales pesant sur les bas salaires et de notre capacité à imaginer et à financer les nouveaux besoins, qui appelleront de nouveaux métiers, de nouveaux emplois.

Nous pouvons, nous devons le faire, en pensant à notre jeunesse, aux difficultés de financement de nos systèmes de sécurité sociale, menacés par le chômage et l'évolution démographique. L'enjeu est clair: c'est le maintien ou non de notre modèle européen de société qui est en cause.

Extrait d'un exposé fait à Paris le 16 mars 1994  
devant les assises nationales "Jeunes-industrie".



### Autos: normes de pollution plus strictes

Les nouveaux modèles de voitures mis en circulation à partir du 1er janvier 1996 devront respecter des normes de pollution qui feront baisser de 50% le niveau des dégagements de gaz d'échappement. Ces normes, contenues dans une directive (loi européenne) adoptée par le Conseil de l'Union le 22 mars 1994, s'appliqueront à toutes les voitures nouvellement immatriculées à partir du 1er janvier 1997. La directive amènera les normes européennes au niveau des normes fédérales américaines. Cette "loi" fixe également les conditions dans lesquelles les Etats membres de l'Union pourront accorder des incitations fiscales pour l'achat de voitures "propres" répondant par anticipation aux normes européennes. Elle comprend enfin des orientations pour l'an 2000 prévoyant une nouvelle baisse de la pollution par une action combinée sur les moteurs et les carburants. □

### Non à l'emploi des normes comme prétexte

Des entreprises qui s'entendent pour fermer le marché à leurs concurrents sous prétexte de garantir le respect de normes et de réglementations enfreignent les règles européennes de concurrence. C'est ce qu'a estimé la Commission européenne le 13 avril 1994 après un premier examen d'un accord entre l'association néerlandaise de location de grues mobiles (FNK) et l'association de certification de grues (SCK). Ces deux associations, qui regroupent à peu près les mêmes entreprises, couvrent environ 75% du marché néerlandais. L'accord en cause interdit aux participants de louer des grues à des entreprises n'appartenant pas au "club"; il peut affecter le marché des Pays-Bas et ceux des pays voisins. La FNK et la SCK prétendent qu'elles garantissent à leurs utilisateurs le respect de toute une série de normes et de règles; mais, comme ces dispositions font presque toutes parties de la législation nationale, la Commission européenne considère que cette "garantie"



© Gino Zamboni - Isopress

ne justifie pas les restrictions de concurrence et ne mérite donc pas une exemption au titre des règles européennes. □

### Nouvelle carte des aides en Allemagne

Désormais et jusqu'à la fin de 1996, le gouvernement fédéral allemand et ceux des Länder pourront verser des aides régionales à un ensemble de zones couvrant 22% de la population ouest-allemande; il s'agissait de 30,3% en 1991/1993 et de 48,3% avant 1988. La Commission européenne a approuvé, le 29 mars 1994, la nouvelle carte des régions aidées pour l'Allemagne de l'Ouest, qui prend en compte le niveau de prospérité des régions en cause par rapport à la moyenne des Douze. A présent, dans l'ensemble de l'Allemagne, les zones bénéficiaires couvrent 37,6% de la population - contre 44,2% dans les années 1991-1993. Les aides se concentrent sur l'Est du pays. □

### En bref

• **Les matériaux** dont sont faites les chaussures, bottes, sandales et autres pantoufles vont être indiqués de manière harmonisée dans toute l'Union européenne. Le Conseil de l'Union a adopté le 21 mars 1994 une directive qui établit un système d'étiquetage fournissant aux consommateurs des informations claires sous forme de symboles ou d'inscriptions standardisées. Le respect de ces prescriptions doit permettre la

libre circulation des produits en question.

• **L'Union européenne** a conclu un accord sur l'accès à son marché pour les bananes de pays tiers avec quatre pays producteurs: la Colombie, le Costa-Rica, le Nicaragua et le Venezuela. Cet accord, annoncé le 29 mars 1994 par la Commission européenne, augmente les quantités importées avec des droits de douane peu élevés. Il met fin à un litige entre l'Union et ces pays, qui contestaient les conditions d'importation de ces fruits dans l'Europe des Douze.

• **Les ministres de la pêche** des Douze se sont mis d'accord le 12 avril 1994 sur l'inclusion définitive de l'Espagne et du Portugal dans la politique commune de la pêche à partir du 1er janvier 1996. Actuellement, ces deux pays se trouvent encore soumis à un régime transitoire dans ce secteur. La solution adoptée vise à ne pas réserver aux deux pays membres en cause un traitement moins favorable que celui prévu pour les nouveaux adhérents - Finlande, Norvège et Suède.

• **La Commission européenne** a décidé, le 24 mars 1994, de créer une "Assemblée européenne des sciences et des technologies" - une démarche annoncée dans le Livre Blanc "Croissance, compétitivité, emploi". Composée d'une centaine de personnalités de haut niveau des milieux scientifiques et industriels, l'Assemblée aidera la Commission à concevoir et à mettre en oeuvre les activités européennes de recherche. Elle jouera un rôle comparable à celui du "National Research Council" américain et du "Japan Research Council" japonais.



• **L'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis** sur la protection réciproque de certaines appellations de boissons spiritueuses, comme le cognac et le bourbon a été signé le 29 mars 1994 par les deux parties. Il s'appliquera 60 jours au plus tard après cette date. □

## initiatives

### Programme chargé pour Karolus

**Démarrage lent pour un programme** chargé: c'est l'impression qui ressort du premier bilan annuel du programme Karolus, destiné à permettre en cinq ans à 1900 fonctionnaires nationaux des Douze d'aller travailler dans un autre pays de l'Union pendant environ deux mois. Karolus s'adresse à des fonctionnaires chargés de faire respecter les règles du grand marché à l'échelon national.

Durant sa première année (1993), il n'a attiré que 105 candidats de dix pays. Les dix domaines prioritaires proposés allaient des marchés publics aux transports routiers en passant par les assurances. Pour 1994, la Commission et les Douze ont ajouté encore une dizaine de domaines correspondant aux besoins actuels, notamment la protection

des consommateurs et le transfert des déchets. Il existe dans chaque Etat membre un coordinateur chargé des échanges Karolus.

**Pour tout renseignement complémentaire**, on peut s'adresser à Mme N. Leman, à la Commission européenne à Bruxelles (tél.: 02/295 74 56) ou à Mme A. Van der Klugt, à l'Institut européen d'administration publique de Maastricht (tél.: 00 31/43 29 63 17). □

### Orientations pour des transports européens

**58.000 km de routes**, 23.000 km de voies ferrées parcourables à 200 km/h ou plus, 12.000 km de voies navigables, 250 aéroports, sans oublier les ports et les installations de transport combiné: voilà les grands équipements de transports que la Commission européenne propose de moderniser, de compléter et surtout d'intégrer dans une perspective commune. La Commission a présenté aux Douze, le 29 mars 1994, des orientations pour faciliter la réalisation des 400 milliards d'ECU d'investissements nécessaires au cours des 15 prochaines années. Les mesures les plus urgentes, à prendre d'ici l'an 2000, exigent environ 220 milliards d'ECU. L'achèvement des réseaux transeuropéens de transports constitue l'une des principales actions préconisées par le Livre blanc "croissance, compétitivité, emploi" présenté par la Commission en décembre dernier. □

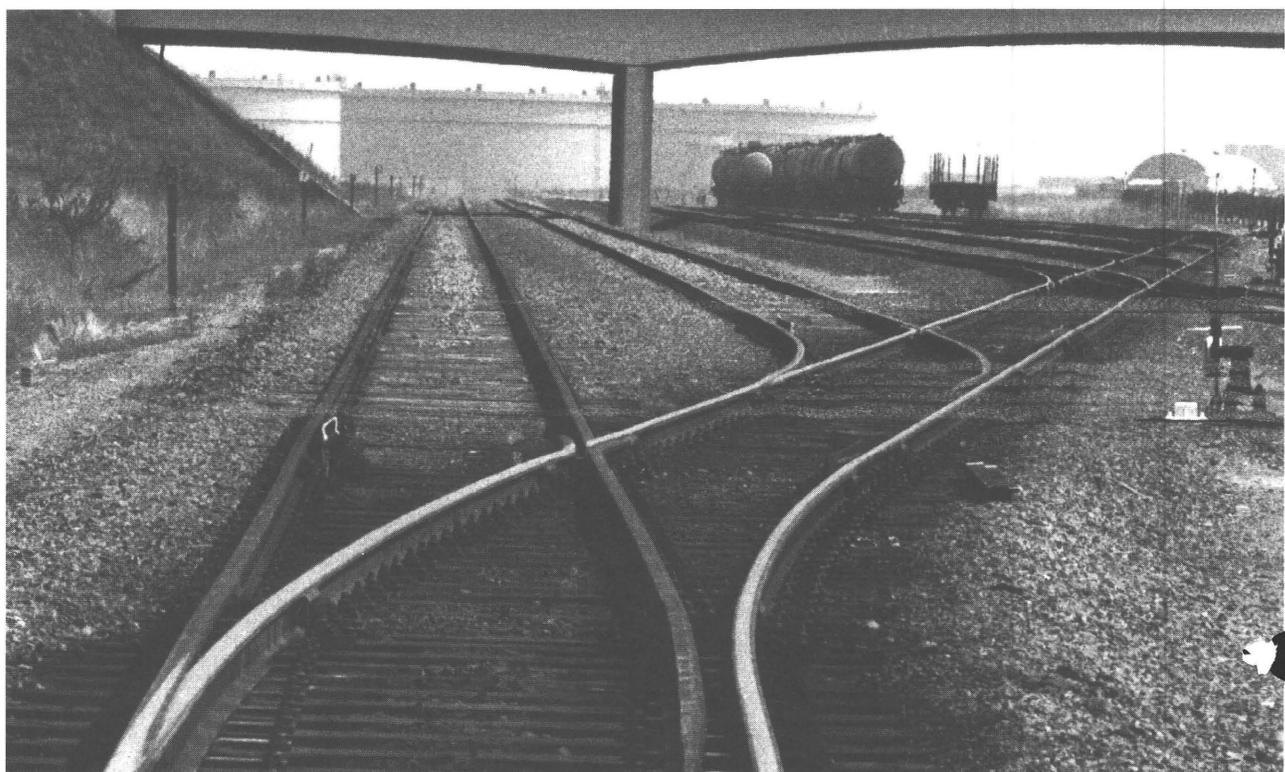
### Un an de grand marché en un document

**La Commission européenne** a publié le 17 mars 1994 son premier rapport annuel sur le fonctionnement du marché intérieur, qui porte sur l'année 1993. Il évoque les avancées des "quatre libertés" et les obstacles qui subsistent, ainsi que la situation dans les différents secteurs d'activité.

Pour les personnes, d'abord, les contrôles douaniers ont été supprimés, mais pas les contrôles d'identité; la reconnaissance des diplômes et qualifications pose encore des problèmes. Pour les marchandises, la suppression des contrôles aux frontières semble acquise, mais la crainte du trafic d'armes et de drogue crée des difficultés, même pour des produits inoffensifs. La libre circulation des services va plutôt bien, surtout dans les transports, mais les assurances et les services d'investissement attendent l'entrée en vigueur des dernières "lois européennes".

Enfin, la libre circulation des capitaux est devenue réalité; mais les divergences entre les Douze quant à la taxation des placements maintiennent des distorsions.

Les principaux secteurs à problèmes sont les systèmes de paiement, les marchés publics, la propriété intellectuelle, le droit des sociétés et l'énergie. □



© Henri Colling

Pour faire diminuer le nombre des accidents du travail, la Commission européenne a proposé aux Douze, le 24 mars 1993, d'améliorer la directive applicable aux équipements professionnels. La Commission propose d'ajouter des exigences aux normes actuelles de sécurité, d'instaurer un système d'inspection régulière des équipements et d'encourager une utilisation plus sûre de ces équipements. Les accidents du travail tuent quelque 8000 personnes par an dans l'Union européenne.

• Parmi les cinq plus grandes firmes opérant en Europe dans le secteur des disques et des cassettes enregistrées, trois sont européennes. Plus de 50% des disques et cassettes vendus en Europe occidentale ont été produits par des artistes européens.

Ces chiffres se trouvent dans le premier rapport sur le secteur de la musique enregistrée en Europe, publié en anglais le 29 mars 1994 par la Fédération internationale de l'industrie phonographique. Cette dernière réclame des mesures contre les pirates, qui tiennent 4% du marché ouest-européen des disques compacts.

Le 15 avril 1994, la Commission européenne a lancé un projet-pilote destiné à faire coopérer les entreprises et organismes impliqués dans la formation professionnelle dans dix régions de l'Union: Copenhague, Saxe-Anhalt, Ouest de la Grèce, Valence (Espagne), Pays de la Loire, Ligurie, Dublin, Limbourg néerlandais, Centre du Portugal et East Anglia. Le projet permettra des échanges d'expériences; il durera un an et recevra un million d'ECU du budget européen. □

## pme

### Europartenariat Pologne 1994: le catalogue est disponible

La dixième édition d'Europartenariat se tiendra en Pologne, à Gdansk, les 9 et 10 juin 1994. Ces deux journées de rencontres entre entrepreneurs permettront à 401 entreprises polonaises d'entrer en contact, directement et personnellement, avec des centaines de PME qui viendront de 47 autres pays d'Europe et du bassin méditerranéen. Ces 401 entreprises, dont les offres de coopération figurent dans le catalogue

Europartenariat Pologne 1994, se répartissent entre les secteurs suivants: mécanique de précision, textile, habillement, construction, industries chimiques et pharmaceutiques, transformation des métaux, transports, papier, imprimerie, bois, électronique, optique, électricité, services commerciaux, recherche, services techniques et agro-alimentaire.

Ces entreprises ont été sélectionnées dans toute la Pologne pour leur dynamisme et leur désir de nouer des relations hors de leur pays. Elles recherchent des partenaires afin de passer des accords de coopération dans les domaines commercial, technique ou financier.

Le catalogue existe en français, anglais, allemand, espagnol et italien; il est disponible auprès des conseillers Europartenariat de chaque Etat membre. Il a été distribué également à des réseaux comme les Euro Info centres, le BC-NET (Business Cooperation Network) le BRE (Bureau de Rapprochement des Entreprises), les centres d'entreprises et d'innovation ou les Chambres de commerce.

#### Pour tout renseignement:

**Europartenariat Pologne 1994 - secrétariat permanent** - Chambre économique de Gdansk - Dlugi TARG 3940 - 80830 Gdansk-Pologne tél.: 00 48/58 31 86 86 - fax: 00 48/58 31 02 16 • **Commission européenne** - DG XXIII - Europartenariat - Rue de la Loi 200 (AN80) - B-1049 Bruxelles (Belgique) - fax: 02/295 17 40. □

### Deuxième conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises

Environ un tiers des 16 millions d'entreprises de l'Union européenne sont de type artisanal ou assimilé. Le grand marché, l'Espace économique européen, les réformes mises en oeuvre en Europe centrale et orientale et la mondialisation des marchés modifient leur environnement, sans qu'elles voient toujours la possibilité d'en profiter. Si la société européenne veut répondre aux défis de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, elle doit assurer aux entreprises artisanales et aux petites entreprises les meilleures conditions possibles pour l'exercice de leurs activités.

La première conférence européenne de l'artisanat, en octobre 1990 à Avignon (France), a attiré l'attention sur les principaux besoins des plus petites entreprises. A Berlin, les 26 et 27 septembre prochains, une deuxième conférence européenne de

l'artisanat et des petites entreprises permettra de confronter espoirs et réalité. Sur le thème "L'artisanat et les petites entreprises, clef de la croissance, de l'emploi et de l'innovation", cette conférence donnera l'occasion de préciser les attentes des entrepreneurs et de déterminer les priorités du programme communautaire en leur faveur pour les années à venir.

Dans ce but, la Commission européenne a décidé de soutenir 12 colloques préparatoires dans les Etats membres. Les conclusions de ces colloques seront reprises lors de la conférence de Berlin. □

### Droit des sociétés: augmentation des seuils qui définissent les "petites et moyennes sociétés"

Le 21 mars 1994, le Conseil de l'Union européenne a augmenté de 25% les seuils (exprimés en ECU) qui définissent les sociétés bénéficiaires de dérogations et d'assouplissements en matière comptable. Ces seuils concernent le total du bilan et le montant net du chiffre d'affaires.

Cette adaptation, qui n'est pas obligatoire pour les Etats membres, permettrait d'éviter que le nombre des entreprises susceptibles de profiter des dérogations ne soit réduit du fait de l'inflation.

La révision des seuils tous les cinq ans, est explicitement prévue par la 4e directive ayant trait au "droit des sociétés", qui introduit pour toutes les sociétés de capitaux des règles harmonisées en matière d'établissement, de contrôle et de publicité des comptes annuels.

Elle accorde aux Etats membres la faculté de prévoir des dérogations pour certaines sociétés en fonction de leur faible importance économique.

Les sociétés bénéficiaires de ces dérogations ("petites et moyennes sociétés") sont définies à partir de trois critères: total du bilan, montant net du chiffre d'affaires et nombre d'employés. Ces mêmes critères servent également de référence dans la 7ème directive "droit des sociétés", pour définir les petits groupes qui peuvent être exemptés de l'obligation d'établir des comptes consolidés. □

# Le travail de nuit

La réglementation belge en matière de travail de nuit des femmes est incompatible avec une directive européenne de 1976. La Cour de justice des Communautés européennes estime en effet que cette réglementation est plus stricte pour les femmes que pour les hommes et qu'elle viole par conséquent le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de conditions de travail.

**A**ux termes de la loi belge sur le travail du 16 mars 1971, les femmes ne sont pas autorisées à travailler de nuit. Est considéré en règle générale comme travail de nuit le travail effectué entre 20h et 6h. Dans certains secteurs, toutefois, le travail des femmes est autorisé par arrêté royal jusqu'à 24 h: hôtellerie, restauration, traiteurs, hôpitaux...

Les hommes sont soumis à une autre réglementation: eux non plus ne peuvent effectuer de travail de nuit, sauf (entre autres) dans l'hôtellerie, dans le secteur des spectacles et divertissements, dans la presse et la boulangerie, mais sans qu'une heure limite soit fixée.

La réglementation en matière de dérogations à l'interdiction du travail de nuit est donc différente pour les hommes et les femmes.

## Incompatibilité

La réglementation en matière de dérogations a été mise en cause au cours d'un litige né entre l'ONEM et Mme M. au sujet d'indemnités de chômage éventuellement dues. Mme M. a travaillé pendant quelques années dans un hôtel du grand-duché de Luxembourg, où elle effectuait un travail de nuit. Après avoir déménagé dans la province de Liège, elle renonce à son emploi et souhaite bénéficier de l'indemnité de chômage.

Elle se voit opposer un refus parce qu'elle avait déclaré que, pour des raisons familiales, elle ne souhaitait plus travailler de nuit. Une discussion animée en est résultée devant le tribunal du travail de Verviers, puis devant la Cour d'appel de Liège.

A première vue, le refus de payer une indemnité de chômage à Mme M. paraît difficilement acceptable: puisque la loi interdit le travail de nuit aux femmes, il paraît incroyable de punir un refus d'effectuer un travail de nuit! Si l'on se réfère toutefois à la directive 76/207 du 9 février 1976, la perspective change, compte tenu du moins de l'arrêt de la Cour de

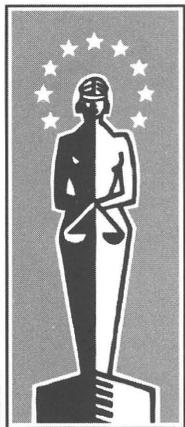
justice du 3 février dernier (affaire C-13/93). Cette directive oblige les Etats membres à assurer une égalité de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la formation professionnelle et les conditions de travail. Toute forme de discrimination fondée sur le sexe, soit directement, soit indirectement, par référence, notamment, à l'état matrimonial ou familial, est interdite. Les Etats membres sont autorisés à réserver certaines activités professionnelles à l'un des deux sexes, si le sexe constitue une condition déterminante pour exercer ces activités. En outre, la directive ne fait pas obstacle aux dispositions relatives à la protection de la femme, notamment en ce qui concerne la grossesse et la maternité.

Pour sa part, la Cour de justice considère que, dans la législation belge sur le travail de nuit, la discrimination ne se situe pas au niveau du principe de l'interdiction du travail de nuit, qui s'applique sans distinction aux hommes et aux femmes. C'est au niveau des dérogations à ce principe que la distinction opérée ne peut être acceptée, parce qu'elle n'est pas justifiée par la nécessité de protéger la nature biologique de la femme ou la relation particulière entre la mère et l'enfant.

Le fait que les dérogations prévues par la réglementation belge en ce qui concerne l'interdiction du travail de nuit pour les femmes soient incompatibles avec la directive de 1976 pourrait avoir des conséquences défavorables pour Mme M. Il est néanmoins curieux qu'une institution publique comme l'Onem invoque l'incompatibilité de sa propre législation avec le droit européen pour éviter d'avoir à payer des indemnités de chômage. Que les pouvoirs publics puissent invoquer directement une directive à l'encontre d'un particulier prête à discussion; mais cette discussion-là fera l'objet d'un autre article.

*Jan Van hoof*

© J. Tomassini



F. Point

## EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

### EURODROIT

rue Archimède 73  
1040 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

# jour le jour

## 21 AVRIL 1994

Cour de justice de l'Union européenne rejette la demande de suspension, introduite par la Commission européenne, du contrat entre la Région wallonne et l'association momentanée EMI-Renault, concernant la livraison de 278 bus. La firme flamande Van Hool, qui s'estimait injustement évincée du marché, avait porté plainte auprès des instances européennes.

## 22 AVRIL 1994

Au Nigéria, dix des douze Etats membres de l'Union européenne, ainsi que la Commission européenne, regrouperont leurs missions dans une ambassade conjointe, "Europa House", dans la nouvelle capitale, Abuja. Le Royaume-Uni a déjà une ambassade à Abuja et le Luxembourg n'a

pas de mission dans le pays. Un concours d'architecture sera lancé pour le plan d'"Europa House".

## 25 AVRIL 1994

L'Union européenne "lance un appel pressant à toutes les parties au conflit au Rwanda pour qu'elles mettent fin rapidement à la violence. Elle engage les autorités du Rwanda et le Front patriotique rwandais à reconnaître la nécessité de respecter l'accord d'Arusha, qui constitue actuellement la meilleure base pour une réconciliation nationale".

## 27 AVRIL 1994

Marcelino Oreja, 59 ans, succède à Abel Matutes en tant que commissaire européen chargé des transports et de l'énergie. M. Oreja est ancien ministre des affaires étrangères et ex-député européen.

Il remplacera M. Matutes jusqu'au 6 janvier 1995, date à laquelle une nouvelle Commission entrera en fonction.

M. Matutes conduira la liste de l'Alianza popular (conservateur) aux élections européennes (voir également en dernière page).

## 28 AVRIL 1994

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie antifraude, la Commission européenne propose au Conseil d'établir le principe de la "liste noire" des opérateurs agricoles coupables de fraudes aux aides communautaires.

Jusqu'à présent, la réglementation communautaire permettait seulement de pénaliser les agriculteurs fraudeurs. Or, 99% des fraudes identifiées sont commises par les opérateurs.

## 3 MAI 1994

Aux Pays-Bas, les partis au pouvoir subissent une sévère défaite. Le parti socialiste (PVdA) l'emporte cependant sur les chrétiens-démocrates (CDA). Après 12 ans à la tête du gouvernement néerlandais, le président du CDA, Ruud Lubbers, se déclare candidat à la succession de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne.

## 4 MAI 1994

A une majorité écrasante, le Parlement européen donne son "avis conforme" à l'adhésion de la Suède, de la Finlande, de l'Autriche et de la Norvège. Si ces pays passent le cap du referendum et des ratifications, ils deviendront membres de l'Union le 1er janvier 1995. □

## publications

### ■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

• L'Europe dans un monde en changement: les relations extérieures de la Communauté européenne, L'Europe en mouvement, 42 p.

• Jane Millar, La situation socio-économique des femmes seules en Europe, "Les cahiers de Femmes d'Europe", N°41.

• Oil and Gas Technology: Investing in a major European Industry for future security and prosperity, 15 p., Direction générale pour l'énergie, Commission européenne, fax: 02/295 05 77.

• Eurobaromètre Europe centrale et de l'Est N°4, L'opinion publique et l'Union européenne (16 pays sondés), avec une étude spéciale "La Russie après les élections". DG information, communication, culture, audiovisuel, Commission européenne, fax: 02/299 92 05.

### ■ en vente

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles

- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles

- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles

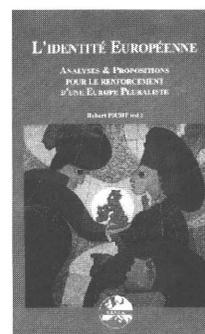
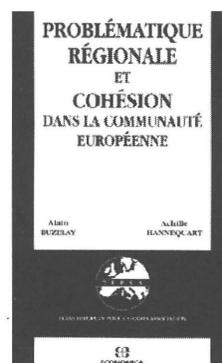
- Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles.

• Alain Buzelay & Achille Hannequart, Problématique régionale et cohésion dans la Communauté européenne, TEPSA (Trans European Policy Studies Association), Economica, 158 p., 750 FB.

• Robert Picht, L'identité européenne. Analyses et propositions pour le renforcement d'une Europe pluraliste, TEPSA (Trans European Policy Studies Association), Presses interuniversitaires européennes, 286 p., 1000 FB.

• "L'Union européenne à Seize: et maintenant?" et "Le grand désordre des villes" in "Europ", revue trimestrielle bilingue français-anglais, N°73, printemps 1994, 120 p, 60 FF. 33 rue du Louvre, F-75002 Paris.

• J. Stuyck & G. Straetmans, Financiële diensten en de consumptie, Studiecentrum Consumentenrecht et Groupe d'Etudes politiques européennes, Kluwer, 296 p., 2300 FB.



## Marcelino Oreja, nouveau Commissaire européen



© CCE

Suite à la démission du commissaire européen M. Abel Matutes, candidat, en Espagne, aux prochaines élections européennes, c'est M. Marcelino Oreja Aguirre (photo) qui a été désigné pour lui succéder. Né en 1935 à Madrid, M. Oreja est ancien ministre des Affaires étrangères, ancien secrétaire général du Conseil de l'Europe et ancien député du Parti populaire au Parlement européen. M. Oreja reprend les compétences de M. Matutes, à savoir les transports et l'énergie. Ces dossiers "représentent deux enjeux majeurs au moment où la compétitivité européenne est au centre des débats, a déclaré M. Oreja. La mise en oeuvre du Livre blanc, et notamment des réseaux transeuropéens, constituera à cet égard une priorité fondamentale".

## La libre circulation des personnes au menu du prochain lunch-débat

En collaboration avec la Maison de l'Europe, le Bureau en Belgique de la Commission européenne organise le **jeudi 9 juin 1994** à 12h30 un lunch-débat consacré à la Convention de Schengen et à la libre circulation des personnes. Les orateurs seront **M. Luc Rifflet**,

chef de cabinet adjoint de M. Robert Urbain, Ministre du Commerce extérieur et des Affaires européennes, et **M. Lieven Lenaerts**, Secrétaire général adjoint de l'Union économique du Benelux. **Renseignements et inscriptions: 02/295 38 44.**

### ILS ONT DIT OU ÉCRIT

Plus personne ne conteste le besoin de flexibilité des rémunérations du travail, de même que l'élimination des abus liés aux systèmes de sécurité sociale. Il me semble que la démarche adoptée par l'Union européenne devrait davantage inspirer la réflexion de tous. L'approche audacieuse du "Livre blanc" de la Commission n'a pas encore suffisamment pénétré les perceptions du milieu financier international.

**Jacques De Groote**,  
ancien administrateur du Fonds  
monétaire international,  
dans "L'Echo" du 21 avril 1994.

L'Union européenne ressemble à une chaloupe dont les occupants sont trop divisés pour accomplir de grandes actions, trop forts pour être vraiment solidaires, mais trop faibles pour agir en solo (...). Dans la mesure où l'Union politique européenne n'arrive pas à se faire, on doit se demander si, après tout, l'idée européenne existe encore et s'il ne vaut pas mieux partir du constat que l'élargissement à mis un terme définitif à l'approfondissement. Si l'on ose voir cela en face, on fait d'une pierre deux coups: on peut résolument choisir pour un élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et de l'Est, et, dans un contexte plus restreint, ambitionner une vraie intégration économique et politique.

**Mark Brulez**, politologue,  
dans "De Morgen",  
20 avril 1994.

Il est temps qu'on demande clairement à la population si elle désire un gouvernement européen et une démocratie européenne, avec un parlement à part entière et une constitution. Sommes-nous pour ou contre? Sans constitution, on n'y arrivera jamais. La subsidiarité sera de plus en plus grande, les désaccords iront croissant, tout comme l'opposition à la Commission.

**Georges Debunne**,  
ancien secrétaire général  
de la FGFB, dans "Knack",  
4 mai 1994.

Robert Schuman

On devrait enseigner les causes profondes des antagonismes qui ont déchiré l'humanité; l'absurdité des sacrifices que tant de guerres dynastiques et idéologiques ont imposés aux peuples qui ont fait les frais des ambitions frivoles et du fanatisme.

EURINFO est édité  
par le Bureau en Belgique  
de la Commission  
européenne  
73 rue Archimède  
1040 Bruxelles  
Tél. (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:  
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication

© CECA-CEE-CEEA  
Bruxelles-Luxembourg 1994  
CC-AH-94-005-FR-C

Lay-out et mise en page: Kaligram